

CONSEIL MUNICIPAL

Procès-verbal de la séance du mercredi 30 novembre 2022

Le Conseil municipal, légalement convoqué en application du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain DROUET, le mercredi 30 novembre 2022 à 20 heures 00, pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

Approbation du Conseil municipal du 24 octobre 2022

Décisions du Maire :

Propositions de délibération :

DECISION MODIFICATIVE

Mouvements comptables

FERMAGE – TARIFS 2023

Baux annuels

ASSAINISSEMENT FACTURATION 2022

Coût mise à disposition personnel communal

TAXE D'AMENAGEMENT – REVERSEMENT PART COMMUNALE

Attribution pourcentage de la recette - CCCR

SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ENERGIE ELECTRIQUE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Approbation proposition sur participation communale

SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Approbation proposition sur participation communale

SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Approbation proposition sur participation communale

Infos et points divers :

CCCR : point infos SMICTOM

SATESE37 : rapport d'activités 2021

SATESE37 : rapport 2021 prix et qualité du service

Station épuration : rapport SATESE37

Salle des fêtes : devis lave-vaisselle

Commission cimetièrre du 21 novembre : compte rendu

Radar pédagogique : retour expérience

Participation citoyenne : lutte contre délinquance et incivilités

Conseil municipal des enfants du 22 novembre : compte rendu

Sainte-Barbe 2022 : invitation CIS Monthodon

Déplacements à l'Assemblée nationale le 23 novembre : compte rendu

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : 20 décembre

FFMJSEA - Récompense associations : 10 décembre

Fête des écoles : 16 décembre à Monthodon

Vœux du Maire : 14 janvier 10h30

Présents : Monsieur Alain DROUET, Monsieur François SALGÉ, Madame Aurélie BELDAN, Monsieur Christophe Riant, Monsieur Olivier BIZIEUX, Monsieur Louis DE BEUNAY, Monsieur Stéphane VERDIER, Madame Eloïse DROUET, Madame Geneviève RIPPON ;

Absents représentés : Monsieur Éric SOETAERT, Madame Lucie OGER, Monsieur Jean-François LECLERC, Monsieur Emmanuel SAUVAGE DE BRANTES, Madame Vérane MAILLER ;

Absents et Absents excusés : Monsieur Jean-Jacques BESNIER.

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de la séance : Madame Eloïse DROUET, Madame Betty BLINÉ, secrétaire de mairie, lui a été adjointe à titre d'auxiliaire, en application de l'article L 212-15 du Code général des collectivités territoriales.

Récapitulatif des décisions prises par le Maire dans le cadre des délégations octroyées par le Conseil municipal

Achats

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	DÉSIGNATION	INTERVENANT	MONTANT HT	MONTANT TTC
2022_46	20/10/2022	COMMUNE	MAIRIE - Entretien terrain	SARL TOURAINE ESPACES VERTS	230,40	253,44
2022_47	20/10/2022	COMMUNE	MAIRIE - Révision véhicule mairie	GARAGE AUGIS JEROME	471,96	566,35
2022_48	10/11/2022	COMMUNE	MAIRIE - Panneaux signalisation chicane	AZ EQUIPEMENT	220,20	264,24

Locations

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	NOM LOUEUR	ADRESSE	MONTANT LOCATION
/	28/10/2022	COMMUNE	CLUB 3E AGE HERMITOIS	9 rue du 8 Mai 1945	120,00
2022_051	24/11/2022	COMMUNE	MAILLER	La Rauderie	200,00
2022_052	24/11/2022	COMMUNE	BELLOY	Les Louettes	200,00
2022_053	24/11/2022	COMMUNE	HEGESIPPE	11 rue de l'Enfer	200,00

Concessions

NUMÉRO DÉCISION	DATE	BUDGET	NOM CONCESSIONNAIRE	N° CONCESSION	MONTANT
2022_049	17/11/2022	COMMUNE	MALEPERT Christophe	337	210,00 €
2022_050	17/11/2022	COMMUNE	BIZIEUX Olivier	405	420,00 €

Autorisations occupation sols

DATE	AOS	SITUATION DU BIEN	PROPRIETAIRE DU BIEN	Travaux
26/10/2022	PC 037 116 22 R0008	3 chemin de La Rauderie	MAILLER Vérane	Création couverture piscine
18/11/2022	DP 037 116 22 R0014	921 route de La Maison Rouge	LAMBERT Jérôme	Remplacement abris ouvert pour chevaux

Le procès-verbal du lundi 24 octobre 2022 a été adopté à l'unanimité.

Délibérations du conseil

DE_2022_051 DECISION MODIFICATIVE

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal que les crédits ouverts aux articles ci-après du budget de l'exercice 2022, ayant été insuffisants, il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
023 (042)	Virement à la section d'investissement	23200.00	
6042	Achats de prestations de services	-11800.00	
6062	Fournitures non stockées	-11400.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
21538 - 181	Autres réseaux	23200.00	
021 (040)	Virement de la section de fonctionnement		23200.00
TOTAL :		23200.00	23200.00
TOTAL :		23200.00	23200.00

Monsieur le Maire invite le Conseil municipal à voter ces crédits.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
 SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_051-DE

DE_2022_052 FERMAGE - TARIFS 2023

Vu l'arrêté fixant la variation des maxima et minima des valeurs locatives pour la période du 1er octobre 2022 au 30 septembre 2023 ;

Il est rappelé la délibération DE_2021_069 du Conseil municipal prise le 25 novembre 2021 :

	SUPERFICIE (ha)	Prix du quintal	01.11.2021
TABAREAU Philippe	0,25	23,50	29,38 €
LOUVANCOURT Christophe	0,90	23,50	105,76 €
GAEC LA ROBILIERE	1,455	/	119,64 €

Considérant ces éléments, Monsieur le Maire propose le maintien des conditions des baux annuels et payable le 1er novembre de chaque année auprès du Service de gestion comptable (SGC) de Joué-lès-Tours.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
ACCORTE le maintien des conditions des baux annuels et payable le 1er novembre de chaque année auprès du Service de gestion comptable (SGC) de Joué-lès-Tours.

	SUPERFICIE (ha)	Prix du quintal 2022	01.11.2022
TABAREAU Philippe	0,25	24,33	30,41
LOUVANCOURT Christophe	0,90	24,33	109,49
GAEC LA ROBILLIERE	1,455	/	123,89

$$0,25 \times 24,33 = 6,0825 \times 5^{(1)} = 30,41 \text{ €}$$

$$0,90 \times 24,33 = 21,897 \times 5^{(1)} = 109,49 \text{ €}$$

$$119,64 \text{ (montant 2021)} \times 110,26 \text{ (indice 2022)} / 106,48 \text{ (indice 2021)} = 123,89 \text{ €}$$

⁽¹⁾ 5 quintaux de blé par hectare

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,
 le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
 SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
 02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_052-DE

DE_2022_053 ASSAINISSEMENT FACTURATION 2022

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que le temps de travail réalisé par les agents du service Technique et par la secrétaire de mairie pour le compte du service Assainissement de la commune des Hermites, doit faire l'objet d'une facturation au service Assainissement.

Les travaux ainsi réalisés sont exposés comme suit :

- chaque semaine, contrôle du poste de refoulement des eaux usées situé rue de La Fontaine, avec tests de contrôle à la station d'épuration ;
- entretien de la station d'épuration (berges, bassins) ;
- présence aux visites de contrôles assurées par le SATESE37 et lors des interventions de l'entreprise chargée du pompage, nettoyage des postes de refoulement et entretien des regards d'assainissement.

A l'appui de ces éléments, Monsieur le Maire propose la facturation suivante :

- le coût horaire moyen des salaires des agents du service Technique (y compris charges patronales) se chiffrant à 04.30 heures par semaine sur 52 semaines, soient 234 heures x 37.00 euros = **8 658.00 euros**
- le coût de la secrétaire de mairie, chargée du suivi administratif du service Assainissement (charges patronales comprises) se chiffrant à 66 heures x 20.18 euros = **1 331.88 euros**

Soit un total de **9 989.88 euros**.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
VALIDE la somme de **9 989.88 euros** pour le coût de la mise à disposition du personnel communal pour le service Assainissement de la commune des Hermites en 2022.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,
le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_053-DE

DE_2022_054 TAXE D'AMENAGEMENT - REVERSEMENT PART COMMUNALE

Vu les statuts de la Communauté de communes du Castelrenaudais,
Vu la délibération du Conseil municipal de la commune de Les Hermites n° 2021 066 en date du 25 novembre 2021 instaurant la part de la taxe d'aménagement,
Vu l'article L 331-2 du Code de l'urbanisme,
Vu la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021,
Vu le projet de convention de reversement de la part communale de la taxe communale entre la commune de Les Hermites et la Communauté de communes du Castelrenaudais,

Considérant que la commune de Les Hermites a instauré la part communale de la taxe d'aménagement,
Considérant que depuis le 1^{er} janvier 2022, tout ou partie de la taxe perçue par la commune est reversé à l'EPCI ou aux groupements de collectivités dont elle est membre, compte tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de leurs compétences, dans les conditions prévues par délibérations concordantes du conseil municipal et de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale ou du groupement de collectivités,
Considérant que les investissements réalisés par la Communauté de communes sur le territoire d'une commune rayonne sur l'ensemble des communes du Castelrenaudais à hauteur de **0,5 %** du produit de la taxe d'aménagement communale à la Communauté de communes du Castelrenaudais.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :
APPROUVE le reversement de la part communale de la taxe d'aménagement de la commune de **0,5 %** à la Communauté de Communes du Castelrenaudais, à compter du 1^{er} janvier 2022,
INSCRIT la dépense obligatoire au budget,
HABILITE Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches,
le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR :
02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_054-DE

DE_2022_055 SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ENERGIE ELECTRIQUE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Vu la délibération DE_2021_037 du 27 mai 2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une augmentation de la participation communale concernant les travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique d'énergie électrique rue du 11 Novembre 1918.

Au lieu de 33 168.01 €, la nouvelle estimation s'élève à **49 101.23 € HT NET** présentée par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et détaillé comme suit :

DISSIMULATION DU RESEAU DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'ENERGIE ELECTRIQUE
Coût théorique suivant étude phase PROJET (PRO)

LES HERMITES
Rue du 11 Novembre - RD12
SIE : 618-2017

Prestations d'étude et de travaux	Montant HT	Coef. d'actua.	Montant HT actualisé
Etudes et établissement des conventions de réseau réseau et de branchement	8 433,07	1,0000	8 433,07
Travaux de dissimulation du réseau électrique	116 967,59	1,0650	124 570,48
Travaux de dissimulation EP Lié à l'ER	8 263,85	1,0650	8 801,00
Prestations complémentaires selon la convention de coordination SIEIL	3 762,44	1,0650	4 007,00
Divers imprévus sur les travaux au taux de 5% (recalculé en fin de chantier)	-	-	6 868,92

MONTANT TOTAL DE L'OPERATION en € HT [A+B] 152 680,47

Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau basse tension au taux de 8% [Travaux & Prestation x 8%] 10 990,28

Quote part prise en charge par le SIEIL * 70% 114 569,53

Montant restant à la charge de la commune en € HT NET 49 101,23

Pour information : montant global de l'opération en € TTC 196 404,90

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière, afin que le syndicat puisse l'inscrire sur la programmation des travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux de distribution publique énergie électrique rue du 11 Novembre 1918,

S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel,

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0

Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_055-DE

DE_2022_056 SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE 1918

Vu la délibération DE_2021_038 du 27 mai 2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une diminution de la participation communale concernant les travaux de dissimulation des réseaux de l'éclairage public rue du 11 Novembre 1918.

Au lieu de 8 249.45 €, la nouvelle estimation s'élève à **7 789.97 € HT NET** présentée par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et détaillé comme suit :

DISSIMULATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC
Coût théorique EP suivant étude phase PROJET (Pro)

LES HERMITES
Rue du 11 Novembre - RD12
SIE : 618-2017

Prestations d'étude et de travaux		Montant HT
Etudes et plan d'exécution		1 341,37
Terrassement et Génie Civil		0,00
Fourniture et pose des points lumineux et travaux de raccordement		11 599,16
DOE, récolement géoréférencé et bureau de contrôle		1 075,90
Prestations Hors bordereau		508,80
Nombre de point lumineux prévus	8	-
Coefficient d'actualisation		1,0000
MONTANT TOTAL ACTUALISE DE L'OPERATION en € HT		14 525,23
Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau basse tension au taux de 8% [Travaux & Prestation x 8%]		1 054,71
Quote-part prise en charge par le SIEIL * 50%		7 789,98
Montant restant à la charge de la commune en € HT NET		7 789,97
Pour information : montant global de l'opération en € TTC		18 695,93

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière, afin que le syndicat puisse l'inscrire sur la programmation des travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux de l'éclairage public rue du 11 Novembre 1918,
S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_056-DE

DE_2022_057 SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918
Vu la délibération DE_2021_039 du 27 mai 2021,

Monsieur le Maire informe l'Assemblée d'une augmentation de la participation communale concernant les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication rue du 11 Novembre 1918.

Au lieu de 35 056.64 €, la nouvelle estimation s'élève à **65 789.52 € HT NET** présentée par le Syndicat intercommunal d'énergie d'Indre-et-Loire (SIEIL) et détaillé comme suit :

DISSIMULATION DU RESEAU DE TELECOMMUNICATION
Coût théorique suivant étude phase PROJET (Pro)

LES HERMITES

Rue du 11 Novembre - RD12

SIE : 618-2017

Prestations d'étude et de travaux liés aux tranchées techniques et réalisés par la collectivité	Montant HT	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
a Etude de détail sur plan informatisé	1 567,96	1,0000	1 567,96
b Prestations complémentaires (huissier, ...) (réalisé par le SIEIL)	3 017,26	1,0000	3 017,26
c Prestations complémentaires (Moe, huissier, ...) (réalisé par entreprise tiers)			0,00
d Terrassement sur domaines public et/ou privé selon convention de coordination (réalisé par le SIEIL)	28 521,78	1,0650	30 375,70
e Terrassement sur domaines public et/ou privé selon convention de coordination (réalisé par entreprise tiers)			0,00
f Terrassement SEUL sur domaines public et/ou privé (réalisé par le SIEIL)	6 718,65	1,0650	7 155,36
g Terrassement SEUL sur domaines public et/ou privé (réalisé par entreprise tiers)			0,00
Sous-total (A) HT en €			42 116,30
TVA 20%			8 423,26
Sous-total (B) TTC en €			50 539,56

Prestations de fourniture et pose de matériel réalisées par la collectivité et rétrocedé à ORANGE	Montant HT	Coéf. d'actua	Montant HT actualisé
i Pose de matériel (tuyaux, chambres complètes ...) (réalisé par le SIEIL)	8 049,63	1,0650	8 572,86
j Pose de matériel (tuyaux, chambres complètes ...) (réalisé par entreprise tiers)			
Sous-total (C) HT en €			8 572,86
TVA 20%			1 714,57
Sous-total (D) TTC en €			10 287,43
Total TTC (E) en € (B+D)			60 826,99

Prestations d'étude et de travaux réalisés par ORANGE	Montant HT
p Etude sommaire	NON COMMUNIQUE
q Fourniture de matériel (tuyaux, chambres complètes, ...)	
r Validation projet-réception-mise à jour documentation	
s Etude, ingénierie, matériel et câblage, 82% à charge Orange	
HT à charge ORANGE (TVA payée par ORANGE)	Sous-total HT en € (F)

Frais liés à l'opération à charge de la collectivité	Montant HT NET
t Etude et travaux de câblage à hauteur de 18 % à payer à ORANGE	1 032,84
u Rémunération de la maîtrise d'ouvrage du réseau téléphonique	-
v Rémunération de la maîtrise d'oeuvre du réseau téléphonique au taux de 8% [(b+d+f+i) x 8%]	3 929,69
Total HT NET (G) en €	4 962,53
Bilan global de l'opération total en € de (E-F+G)	65 789,52

Montant global de l'opération à charge de la collectivité en € (E+G)	65 789,52
--	-----------

Conformément à la délibération du Comité Syndical du 7 octobre 2021, cette opération ouvre droit à un fond de concours estimé à 20% du montant des travaux liés aux tranchées techniques [A x 20%]. Ce fond de concours s'applique jusqu'au 31/12/2022.
Montant estimatif du fond de concours 8 423,26

Il convient de confirmer au SIEIL l'engagement de la commune sur cette charge financière, afin que le syndicat puisse l'inscrire sur la programmation des travaux à venir.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité des membres présents et représentés :

APPROUVE les travaux de dissimulation des réseaux de télécommunication rue du 11 Novembre 1918,
S'ENGAGE à payer la part communale des travaux au coût réel,
AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents afférents à ce dossier.

Résultat du vote : Adoptée

Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0
Abstention : 0 Refus : 0

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Loches, le 02/12/2022 et de l'affichage le 02/12/2022
SOUS-PREFECTURE de LOCHES - Contrôle de légalité - Date de réception de l'AR : 02/12/2022 037-213701162-20221130-DE_2022_057-DE

Infos et points divers :**CCCR : point infos SMICTOM**

Monsieur le Maire rapporte aux Élus les échanges entre la Communauté de commune et le prestataire en charge de la collecte des ordures ménagères dont une information visant un assouplissement de la fréquence de ramassage actuellement à l'étude : le contexte écologique et économique pris en considération sur ces réflexions amènerait ici à une prise de décision et donc à une prise d'effet au plus tard en 2024.

CCCR : rapport d'activité 2021

Monsieur le Maire communique à l'Assemblée le rapport d'activité de l'année 2021 de la Communauté de communes du Castelrenaudais présentant un bilan particulièrement positif : ce rapport est disponible en Mairie.

SATESE37 : rapport d'activité 2021

Monsieur le Maire met à la disposition en Mairie le rapport d'activité sur 2021 du SATESE37 exposant ses missions et ses moyens.

SATESE37 : rapport 2021 prix et qualité du service

Monsieur le Maire informe les Élus que le rapport 2021 sur le prix et la qualité du service du SATESE37 est à disposition en Mairie.

Station épuration : rapport SATESE37

Monsieur le Maire rapporte que le fonctionnement de la station Le Petit Céigné est satisfaisant, l'entretien et l'exploitation étant par ailleurs bien assurés ; à noter prochainement le pâturage de moutons sur le site de la station afin de participer à l'entretien des abords tout en préservant les filtres.

Salle des fêtes : devis lave-vaisselle

Monsieur le Maire rappelle qu'un lave-vaisselle était jusqu'à dernièrement mis à disposition à la salle des fêtes ; une panne a nécessité de le retirer pour évaluer une réparation dont un devis communiqué n'amènera pas dans l'immédiat une remise en état ; le coût jugé élevé du dépannage nécessite d'évaluer plus en avant la fréquence d'utilisation de ce matériel liée à la location de la salle des fêtes : un point sera fait en début d'année.

Commission cimetièrre du 21 novembre : compte rendu

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée les échanges de la commission et notamment le fait qu'il n'y aura pas de relevages de tombes en 2023, les espaces vacants étant suffisamment nombreux ; les secteurs à prioriser seront étudiés par ailleurs pour ces opérations à venir. Concernant les cavurnes, Monsieur Jean-Jacques BESNIER a avancé un projet d'aménagement près du jardin du Souvenir avec des concessions qui pourraient être identifiées par une stèle fixée précisément dans le mur : cette proposition retient l'attention de la commission et sera étudié en son temps.

Radar pédagogique : retour expérience

Monsieur Christophe Riant prend la parole pour communiquer sur les données techniques du radar pédagogique après avoir été positionné rue de l'Ermitage ; ces statistiques informent sur un temps donné (entre le 05.09 et le 20.11), le pourcentage d'excès de vitesse (11.08 %), le trafic moyen quotidien (823), le trafic sur une moyenne annuelle (300395). De même le nombre de véhicules (62 270), la vitesse minimale (36 km/h) et la vitesse maximale (107 km/h). Le détail de ces données chiffrées est disponible en Mairie sur demande. Pour l'heure, le radar pédagogique a été déplacé et positionné à l'entrée du bourg D47 axe rue du 8 Mai 1945. Autant que de besoin, la Gendarmerie sera tenue informée des infractions récurrentes constatées.

Participation citoyenne : lutte contre délinquance et incivilités

Toujours dans le cadre de la prévention et de la sécurité, la Gendarmerie a communiqué lors d'une réunion sur une démarche de « participation citoyenne » visant à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier en les associant à la protection de leur environnement. Ce dispositif a pour but d'encourager la population à adopter une attitude solidaire et vigilante contre les cambriolages et les incivilités en informant les Forces de l'ordre de tout fait particulier : à cette fin, un référent est désigné par le maire pour recueillir et transmettre auprès de la Gendarmerie, les éléments qu'il jugera nécessaire. La participation citoyenne fait l'objet d'un protocole visé par le maire dont le dispositif est suivi par ses soins.

Monsieur le Maire prend note des remarques des Élus demandant un complément d'informations sur cette démarche, avant d'envisager son éventuelle mise en place.

Conseil municipal des enfants du 22 novembre : compte rendu

Madame Aurélie BELDAN prend la parole et informe que tous les enfants étaient présents mais sans la présence des enseignants, ce qui est regretté. Différents besoins ont été formulés dont le remplacement d'un filet de basket par une chaîne jugée plus robuste, peindre des lignes au sol pour matérialiser un demi terrain de basket, la plantation d'un arbre fruitier dans le pré ou bien encore la mise en place d'un abri pour les vélos : certaines de ces demandes seront donc étudiés favorablement.

La Balayeuse

Monsieur le Maire rappelle que la Commune détient une balayeuse depuis 2011 qui ne sert pas et d'une valeur à l'époque de 5 501.60 euros. L'idée avancée par Monsieur Christophe Riant est de vendre en « seconde main » ce matériel afin de réinvestir le coût perçu de cette opération dans un matériel plus adapté aux besoins de la Collectivité. Retenir que le prix de vente de ce matériel ne doit pas être inférieur à sa valeur réelle, ce qui sera étudié.

STGS arrêté permanent

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre des urgences d'exploitation, le STGS (gestion des eaux) invite la Commune à prendre un arrêté permanent afin de faciliter les interventions techniques : la demande est validée, suite sera donnée en ce sens.

Eclairage public

Monsieur le Maire fait savoir que l'extinction de certains points d'éclairage public dans le bourg ne s'opèrent pas conformément à l'arrêté portant réglementation des horaires d'éclairage sur le territoire de la commune pris en octobre dernier : un contrôle sera fait et le SIEIL au besoin saisi.

Déplacements à l'Assemblée nationale le 23 novembre : compte rendu

Monsieur le Maire rappelle que deux déplacements ont eu lieu à l'Assemblée nationale, Godasse et Bâton d'une part et d'autre part Monsieur le Maire et Madame Eloïse DROUET accueillis par Monsieur le Député Daniel LABARONNE. Monsieur le Maire invite les Élus à répondre à ces invitations lorsqu'elles se présentent.

Sainte-Barbe 2022 : invitation CPI Monthodon

Monsieur le Maire fait part des invitations notamment du CPI Monthodon pour la Sainte-Barbe le samedi 03 décembre à 16h30 et le mardi 06 décembre pour la tenue d'un conseil auquel se rendra Monsieur Christophe Riant. Le CPI Val de Dême présente également une invitation pour la Sainte-Barbe le samedi 10 décembre.

Demandes de subventions

Monsieur le Maire rapporte des courriers d'association demandant des subventions qui ne seront pas suivis, la Commune ayant déjà ses œuvres.

Aménagement hangar communal

Monsieur Christophe Riant informe que des devis ont été demandés pour prévoir la pose d'étagères (rack de stockage) au hangar communal ; après étude, un devis est retenu pour donner suite et optimiser ainsi le rangement du matériel.

Commission bâtiment du 30 novembre : compte rendu

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée des différentes interventions attendues à l'église, l'école, la cantine, la maison médicale, le restaurant (pose de pièges à rats) mais aussi la salle des fêtes, le stade, la mairie (ancien emplacement citerne), le hangar et le cimetière (monuments aux Morts à nettoyer) : actions mineures à entreprendre (éclairage, peinture, grillage à retirer, lavabo à enlever, normes accessibilité à disposer, ...) mais qu'il conviendra de programmer.

SCOT ABC

Monsieur François SALGÉ rapporte la tenue dernièrement d'une réunion au niveau régional sur la limitation et la territorialisation de la non artificialisation des sols. Suite à la loi Climat et résilience, deux échéances sont définies pour chacune des régions d'une part la division par deux (donc diminution de 50%) de la consommation d'espaces naturels agricoles et forestiers (ENAF) entre 2021 et 2030 en prenant comme référence la consommation entre 2011 et 2021, et d'autre part l'atteinte du zéro artificialisation nette (ZAN) d'ici 2050. Les premiers travaux proposent de façon provisoire pour le SCOT ABC une diminution de 48% de la consommation d'ENAF.

Il est rappelé que l'artificialisation des sols est la conséquence directe de l'activité humaine, de l'extension urbaine et de la construction de nouveaux habitats en périphérie des villes.

Les Hermites Patrimoine

Monsieur François SALGÉ informe les Élus que des devis ont été signés et que les travaux vont pouvoir commencer ; reste une avance de trésorerie qui doit être négociée.

A retenir que des dons sont encore possible et seront donc les bienvenus via la Fondation du Patrimoine, le plafond du montant à atteindre ayant été relevé. Pas de nouvelles en revanche sur une éventuelle subvention auprès de la Fédération du bois.

Journées Business dating

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée le « prix coup de cœur » attribué à La Petite Fabrique Hermitoise de Madame Geneviève RIPPON remporté lors des journées du Business dating organisées par le Crédit Agricole de la Touraine et du Poitou. Nos Félicitations à Geneviève !

Ferme Expo Tours

Monsieur le Maire fait part du succès de la Ferme Expo pour la Communauté de communes, Les Hermites ayant été avantageusement représentée ; les enfants de la Commune se sont également rendus à l'exposition le vendredi et ont particulièrement appréciés leur journée.

Eglise

Monsieur le Maire informe que la Collectivité à pris à sa charge le règlement d'une station du chemin de croix pour un montant de 700.00 euros. Monsieur Louis DE BEAUNAY annonce par ailleurs qu'un tronc va bien prochainement être installé à l'entrée de l'église.

Pour finir Monsieur François SALGÉ informe que la chorale audichorame bord de Loire dont il fait partie donnera un concert, le dimanche 11 décembre à 16h00 en l'église Saint-André de Château-Renault.

Dates à retenir :

Prochains conseils municipaux : 20 décembre

FFMJSEA - Récompense associations : 10 décembre

Fête des écoles : 16 décembre à Monthodon

Vœux du Maire : 14 janvier 10h30

L'ordre du jour étant épuisé la séance du Conseil municipal est close à 22 h 30**TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 30 novembre 2022 par objet**

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
30/11/2022	DE_2022_053	ASSAINISSEMENT FACTURATION 2022	120
30/11/2022	DE_2022_051	DECISION MODIFICATIVE	119
30/11/2022	DE_2022_052	FERMAGE - TARIFS 2023	119
30/11/2022	DE_2022_057	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	123
30/11/2022	DE_2022_055	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ENERGIE ELECTRIQUE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	121
30/11/2022	DE_2022_056	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	122
30/11/2022	DE_2022_054	TAXE D'AMENAGEMENT - REVERSEMENT PART COMMUNALE	121

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 30 novembre 2022 par numéro

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
30/11/2022	DE_2022_051	DECISION MODIFICATIVE	119
30/11/2022	DE_2022_052	FERMAGE - TARIFS 2023	119
30/11/2022	DE_2022_053	ASSAINISSEMENT FACTURATION 2022	120
30/11/2022	DE_2022_054	TAXE D'AMENAGEMENT - REVERSEMENT PART COMMUNALE	121
30/11/2022	DE_2022_055	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ENERGIE ELECTRIQUE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	121
30/11/2022	DE_2022_056	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	122
30/11/2022	DE_2022_057	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	123

TABLE RÉCAPITULATIVE de la séance du 30 novembre 2022 par nomenclature

DATE	NUMERO	OBJET	PAGE
3.5 Autres actes de gestion du domaine public			
30/11/2022	DE_2022_052	FERMAGE - TARIFS 2023	119

7.1 Décisions budgétaires			
30/11/2022	DE_2022_051	DECISION MODIFICATIVE	119
30/11/2022	DE_2022_055	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DISTRIBUTION PUBLIQUE ENERGIE ELECTRIQUE RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	121
30/11/2022	DE_2022_056	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX ECLAIRAGE PUBLIC RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	122
30/11/2022	DE_2022_057	SIEIL : DISSIMULATION RESEAUX DE TELECOMMUNICATION RUE DU 11 NOVEMBRE 1918	123
7.10 Divers			
30/11/2022	DE_2022_053	ASSAINISSEMENT FACTURATION 2022	120
7.2 Fiscalité			
30/11/2022	DE_2022_054	TAXE D'AMENAGEMENT - REVERSEMENT PART COMMUNALE	121

Signatures

Le Maire
Alain DROUET

L'élue secrétaire de séance
Eloïse DROUET

Convocation


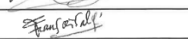


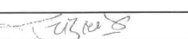
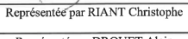


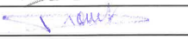
Courriels des destinataires	Confirmation
mairie@leshermites.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 15:52
a.drouet@leshermites.fr	Réception confirmée le 28/11/2022 à 10:59
f.salgé@leshermites.fr	Réception confirmée le 27/11/2022 à 19:10
a.beldan@leshermites.fr	Réception confirmée le 30/11/2022 à 11:46
c.riant@leshermites.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 19:23
soetaert.eric@gmail.com	aucune
bizieux.olivier@wanadoo.fr	Réception confirmée le 25/11/2022 à 14:27
ogermadeleine@gmail.com	aucune
jf-leclerc@orange.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 16:09
louis-de-beaunay@orange.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 19:07
verdiestephane@orange.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 19:42
fehadroutet@gmail.com	aucune
jbesnier@hotmail.fr	Réception confirmée le 24/11/2022 à 19:07
genevieveyippon@hotmail.fr	Réception confirmée le 29/11/2022 à 08:50
edebrantes@gmail.com	Réception confirmée le 24/11/2022 à 18:18
verane.gigaud@gmail.com	aucune

République Française
Département d'Indre-et-Loire - Arrondissement : LOCHES
COMMUNE DE LES HERMITES

LISTE DE PRESENCE

Réunion du 30/11/2022

Date de la convocation: 24/11/2022

NOM	FONCTION	SIGNATURE
DROUET Alain	Maire	
SALGÉ François	Adjoint Au Maire	
BELDAN Aurélie	Adjointe Au Maire	
RIANT Christophe	Adjoint Au Maire	
SOETAERT Eric	Conseiller Municipal	Représenté par DROUET Eloïse
BIZIEUX Olivier	Conseiller Municipal	
OGER Lucie	Conseillère Municipale	Représentée par Riant Christophe
LECLERC Jean-François	Conseiller Municipal	Représenté par DROUET Alain
DE BEAUNAY Louis	Conseiller Municipal	
VERDIER Stéphane	Conseiller Municipal	
DROUET Eloïse	Conseillère Municipale	
BESNIER Jean-Jacques	Conseiller Municipal	Absent
RIPPON Geneviève	Conseillère Municipale	
SAUVAGE DE BRANTES Emmanuel	Conseiller Municipal	Représenté par BIZIEUX Olivier
MAILLER Vérane	Conseillère Municipale	Représentée par BELDAN Aurélie

Elu secrétaire de séance : Eloïse DROUET